

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du jeudi 29 juin 2023 à 18h**

Présents : - M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absente excusée : Mme LINTZ Ghislaine

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 23/06/2023

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Taux de la taxe de séjour 2024**

Les taux des taxes de séjour 2024 sont validés comme suit :

Catégories d'hébergement	Proposition 2024
Palaces	0,70
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
Meublés de tourisme sans classement	5%

- **Création d'une régie taxe de séjour**

La plateforme numérique « Nouveaux territoires », mise en place au 1^{er} janvier 2023, permet une collecte automatisée de la taxe de séjour. La création d'une régie de recette est nécessaire pour que les loueurs puissent reverser la taxe de séjour en ligne.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Demandes de subventions des associations**

Monsieur le maire expose les demandes de subventions des associations. Elles sont validées comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant accordé
RACC	350,00 €
Restos du cœur	150,00 €
ASS Sclérose en Plaques	100,00 €
Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir	250,00 €

Vaincre la mucoviscidose	130,00 €
La Ligue contre le cancer	200,00 €
ADMR	100,00 €
Club de glace de Font-Romeu	120,00 €
Association Chemin Faisant	100,00 €
Association pêche	100,00 €
Pourquoi pas flamenco	70,00 €
AMF Téléthon	100,00 €
Association GYM CABA	50,00 €
Association des maîtres-chiens d'avalanches Pyrénées	50,00 €
Ecole de musique Capcir Haut-Conflent	50,00 €
Hockey Club Cerdagne Capcir	60,00 €
Association des Parents d'Elèves	120,00 €
Ski-club du Cambre d'Aze	Dotation en matériel
CLUTJ	Dotation en matériel
Naturiders	Dotation en matériel
Comité d'animation	SACEM + aide matériel + fournitures
TOTAL	2 100,00 €

- **Nouveau contrat pour un agent d'entretien et d'accueil à mi-temps,**

Le contrat de l'agent qui assure la gestion des locations pour travailleurs saisonniers au centre d'hébergement, ancien centre des éclaireurs arrive à échéance le 30 septembre 2023.

A partir du mois d'octobre 2023 un emploi permanent à mi-temps va être créé, pourvu sous forme de CDD pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **Décision modificative**

La reprise du solde d'exécution en section d'investissement compte 001 est erronée, ce qui nécessite un ajustement d'ordre budgétaire.

Dépense d'Investissement Compte 001 - 60 287,75 €	Dépense d'Investissement Compte 21538 opération 1016 + 60 287,75 €
---	--

La décision modificative est acceptée telle que présentée.

- **Renouvellement de la convention CEAF**

La convention CEAF (Construction Electroniques André Fortier) au lieu-dit Fontfrède concerne l'implantation et la gestion du relais d'émission et de réception radioélectrique à l'usage de CEAF, qui se compose d'un pylône supportant les antennes d'émission et d'un bâtiment recevant les matériels nécessaires. Cette dernière est à renouveler. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants : 2 800 € (1 800 € coût électrique et 1 000 € d'occupation du domaine public).

La proposition est votée à l'unanimité.

- **Motion de soutien : Le train jaune, solution de transport durable face au défi du changement climatique,**

Le conseil municipal valide la motion de soutien au train jaune.

- **Forêt :**

- **Coupe de vente sur la parcelle 12**

L'ONF propose que la parcelle 12 soit inscrite en coupe de vente pour 2024.

Monsieur Vincent ECHARD explique que l'exploitation de ces coupes de vente nécessite des aménagements de la piste forestière. Le conseil municipal approuve la demande d'un devis pour ces travaux.

- **Barrières**

Monsieur Vincent ECHARD explique que la barrière du col del Baille a été endommagée. Elle doit être remplacée. Une barrière devrait être installée côté Eyne (au fond du parking). Cela permettrait d'ouvrir ou fermer les 2 barrières et ainsi mieux régler l'accès du Pla du Cambre d'Aze par la piste forestière. Le conseil municipal approuve la demande d'un devis pour ces achats.

- **Autorisation de bivouac**

Monsieur Vincent ECHARD présente la demande du centre Notre dame qui souhaite organiser un bivouac les 10 et 11 août au Pla du Cambre d'Aze. Il se charge avec la station de l'organisation et des autorisations nécessaires.

- **Ayants droits**

Monsieur le maire précise que la détermination des ayants droits pouvant circuler sur les pistes fermées sera au préalable soumis pour avis à l'avocat conseil de la mairie.

- **Dossiers divers :**

- Aménagement du parking des forains : ce point fera l'objet d'une réunion spécifique.
- Lotissement communal : le permis d'aménager va être élaboré par l'Agence B+P Consultant ;
- Maison des chasseurs : Des devis sont demandés pour une ossature en bois mais également pour une ossature en blocs. Enedis va être sollicité pour établir le coût du raccordement à l'électricité.
- Rachat de l'ancien centre des éclaireurs à l'EPF Occitanie : Monsieur le maire présente une proposition de paiement fractionné en 8 échéances annuelles (de 2023 à 2030). Un courrier va être envoyé à la directrice de l'EPF Occitanie.
- Chemins communaux cédés à un particulier : monsieur le maire propose un prix de 9 € / m2. La proposition est acceptée à l'unanimité.
- Demande de prêt d'un barnum par la brasserie du Mouli, le 22 juillet, afin d'organiser la fête de la bière. La demande est acceptée mais il sera demandé à monsieur Pendry de respecter les conditions de sécurité relatives au stationnement des véhicules lors de la manifestation.

Intervention de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et M. Alexandre ANGER, DGS

A la demande du Maire, messieurs Pierre BATAILLE et Alexandre ANGER sont intervenus lors de cette séance du conseil municipal. Cette intervention fait suite à une information reçue lors d'une réunion de travail avec le Sous-Préfet de Prades.

En fait, ce dernier nous a informé que pour parfaire le financement du projet du pôle enfance Haut Conflent, les subventions d'Etat (DETR et DSIL) traditionnellement attribuées au financement des dossiers d'investissement présentés par les municipalités seraient « gelées » pour les 3 années à venir, pour les communes du RPI (La Cabanasse, La Llagonne, Mont-Louis et Saint Pierre dels Forcats) car prévues pour financer partiellement le projet du pôle enfance Haut Conflent.

Fort de cette information dramatique et inacceptable au regard des nombreux projets prévus par la commune pour 2024 (ces derniers étant logiquement soutenus par les aides d'Etat), le Maire a demandé au Président de la com-com de venir expliquer, devant le conseil municipal, ce qu'il en était vraiment du financement de ce projet.

Ce dernier a expliqué que le plan de financement concernant les subventions DETR/DSIL n'était pas encore arrêté et que si toutefois la réserve prévue par la préfecture devait s'appliquer, elle s'appliquerait à hauteur des 19 communes de la com com.

Ce sujet sera débattu lors de la conférence des maires prévue le 17 juillet 2023.

Monsieur PINEDE s'interroge sur la pertinence du choix de la localisation du projet, lieu inapproprié en raison du relief, situé sur un point bas, dans une zone à risque. Monsieur Pierre BATAILLE lui répond que le projet a été initié en 2018 par l'ancienne mandature, que les différentes études de l'Etat, du Département sont en cours.

Madame Noémie RODRIGUEZ demande pourquoi la com com a supprimé l'intervention bibliothèque du vendredi après-midi, sur le temps scolaire qui permettait aux élèves des 2 classes de Saint Pierre Dels Forcats de bénéficier d'un accès à la bibliothèque, encadré par un agent formé. Monsieur Pierre BATAILLE promet que le sujet va être examiné par la com com afin de trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,

Le secrétaire de séance,
Noémie RODRIGUEZ,